

Le 27 octobre 2022



Illiko Texto



A quoi joue Eric Lombard ?

Ce mardi 25 octobre s'est tenu le CUEP en présence du Directeur général (enfin uniquement l'après-midi 😞). La négociation pouvoir d'achat était bien évidemment à l'ordre du jour.

L'intersyndicale CGT-CFDT-UNSA-SNUP a réitéré devant le DG ses demandes minimales pour aboutir à la signature d'un accord :

- une augmentation minimum de 3,5% de la PFT et du point d'indice des salariés avec effet rétroactif **au 1^{er} juillet 2022**,
- une Prime de Partage de la Valeur (PPV ex PEPA) de 2 000 € pour les bas salaires et de 500 € pour tous les agents quel que soit leur revenu.

Eric Lombard est resté inflexible avant de conclure sur ces mots « Vous avez une position qui n'est pas compatible avec les contraintes qui sont les miennes ».

Il ne proposera donc pas mieux qu'une revalorisation des rémunérations de +1,4% au 1^{er} octobre, ce qui reviendra sur l'année 2022 à une augmentation générale de 2,45% (0,35% + 2,1% obtenue sur décision du gouvernement le 1^{er} juillet) alors que l'inflation a atteint 5,6% en septembre !

Quant à la PPV, c'est 1 250 € pour les bas salaires et pas question de donner une prime à ceux qui gagnent plus de 3 SMIC (comme si l'inflation ciblait uniquement une partie de la population).

En conséquence, l'intersyndicale a claqué la porte avant la fin du CUEP...

Que va-t-il désormais se passer ?

La balle est dans le camp de la Direction. La DRH en communiquant précipitamment s'est engagée auprès des personnels (Flash-info RH n°582 du 21 octobre 2022), **à elle maintenant, de tenir ses promesses par des mesures unilatérales !**

L'histoire aurait pu se finir sur ce dénouement ... mais voilà qu'hier, **le SNUP** et **la CGT** apprennent du nouveau au détour d'une rencontre fortuite au 56 RDL avec le nouveau président de la Commission de Surveillance (CS).



La CS ne bloque pas le versement d'une PPV de 2 000 € pour les bas salaires et de 500 € pour tous puisqu'elle n'a pas été consultée pour délibérer sur une rallonge budgétaire.

Vous ne trouvez pas cela étrange ?

La loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat a créé la PPV. Contrairement au dispositif PEPA, le montant maximal qui peut être octroyé aux bénéficiaires est multiplié par 3.

Si les parlementaires ont relevé le plafond de la PPV jusqu'à 6 000 €, c'est bien pour que des entreprises ou des établissements publics qui en ont les moyens attribuent cette somme ! Le président de la CS est d'accord avec nous sur ce principe, tout comme le Président de la République l'a rappelé hier sur France 2.

Malgré un bénéfice de 4,6 Mds€ l'an dernier et l'impossibilité d'anticiper une telle revalorisation de la PPV au moment de l'approbation du budget 2022 de la CDC car la loi créant la PPV n'existait pas encore, le DG n'a pas jugé bon de consulter la CS pour disposer de ressources financières supplémentaires.

Que déduisent **le SNUP** et **la CGT** de cet échange avec M. Holroyd ?

Eric Lombard nous balade depuis le début. **Il nous fait croire qu'il n'a pas de marges de manœuvre pour donner plus aux agents mais en réalité il n'a pas recherché à en obtenir auprès de sa tutelle.** C'est dire la considération que le DG a envers vous, personnels de la Caisse des dépôts, et plus particulièrement pour les bas salaires en cette période économique difficile pour le portefeuille de chacun d'entre nous !

DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE 2022
CHOISISSEZ LA LISTE CGT - SNUP
ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE !